

Plus loin, il dit encore :

Que l'honorable ministre et ses amis se mettent bien ceci dans la tête: Pendant que le consommateur américain paye, le consommateur canadien perd.

C'est là une doctrine bien extraordinaire et l'honorable député d'Oxford devrait nous l'expliquer plus au long. Il dit encore :

Les cultivateurs du Canada paient de \$7,000,000 à \$8,000,000.

J'ai fait l'addition de ses propres chiffres, et je suis arrivé exactement à \$5,637,000; lui dit sept ou huit millions; quelques millions de plus ou de moins, cela ne l'inquiète guère. J'ai aussi additionné les droits qui ont été payés d'après les rapports, sans m'occuper de savoir qui les paie, et j'ai constaté que sur ces articles, les droits payés se sont élevés à \$2,089,389. Il est évident que l'honorable député se moque de la chambre et du pays en se permettant des assertions comme celles-là.

Examinons maintenant la question de savoir qui paie les droits. Je ne vois pas l'honorable député de Bothwell (M. Mills) à son siège, mais j'ai ici un discours qu'il a prononcé en 1878, lorsqu'il était membre du gouvernement, alors que les rapports officiels étaient à sa disposition et qu'il avait le loisir de les étudier, et voici ce qu'il disait à Fergus, le 18 juillet, 1878. Je trouve ce discours dans une brochure exposant la politique du gouvernement. Les honorables députés de la gauche prétendent toujours que c'est le cultivateur canadien qui paie les droits, et qu'il ne peut pas en être autrement. Voici ce que disait l'honorable David Mills sur cette question :

Il vaut mieux donner des preuves que les droits imposés par le gouvernement américain sur les différents produits agricoles du Canada, n'ont aucunement affecté les prix des articles qui ont été expédiés sur le marché américain. J'ai ici les produits des différents produits de la ferme pendant vingt-deux ans, de 1854 à 1876; pendant les onze premières années de cette période, nous avions la réciprocité et pendant les onze autres années, nos produits ont été soumis à des droits élevés. En 1854, les Canadiens recevaient en moyenne pour les chevaux qu'ils vendaient, \$65.27 par tête.

Je n'ennuierai pas la chambre en citant ce discours au long, mais voici le résultat auquel il arrive: sous le régime de la réciprocité, alors qu'il n'y avait pas de droits sur les chevaux, le prix moyen était de \$77.74. Il donne ensuite les prix des chevaux pendant les douze années suivantes, alors qu'il n'y avait plus de traité de réciprocité, mais un droit sur les chevaux, et le résultat est que le prix moyen a été de \$94.73, soit une augmentation, pendant la dernière période, de \$17 par tête. Parlant des bêtes à cornes, il dit :

En 1854, nous avons obtenu un prix moyen de \$23.83 par tête.

Et ainsi de suite. Il termine en concluant que le prix moyen pendant les dernières années était tout aussi élevé que lorsqu'elles étaient admises en franchise. Alors, qui paie cette taxe de 20 pour 100 sur les bêtes à cornes exportées aux Etats-Unis?

Il parle ensuite des moutons et après avoir fait ses calculs, il arrive à la conclusion que le prix moyen a été tout aussi élevé pendant les onze ans pendant lesquels les droits existaient, que pendant les années de réciprocité. Viennent ensuite les céréales :

En 1854—et n'oublions pas que c'était pendant la guerre de Russie—nous avons reçu en moyenne pour notre blé, \$1.45 le boisseau.

Il donne ensuite les prix pour différentes années, et donne le résultat total qui prouve que les prix

étaient aussi élevés lorsqu'il y avait des droits, que lorsqu'il n'y en avait pas. Voici comment il termine son raisonnement :

Je pourrais repasser les prix de l'orge, du seigle, et des autres céréales avec un résultat à peu près semblable, ce qui établit le fait indéniable que les droits imposés par le Congrès américain sur les produits du Canada ne pèsent pas sur le peuple canadien, mais sont payés par les consommateurs de ces articles aux Etats-Unis.

Voilà ce que disait l'honorable député sur la question de savoir qui paie les droits. Mais allons encore plus loin. Sur cette question de l'orge, l'opposition s'obstine à prétendre, comme l'a répété encore l'honorable député qui m'a précédé, que c'est le producteur canadien qui paie les droits. En 1883, le droit sur l'orge était de 15 cents par boisseau. Les brasseurs américains sont allés à Washington, ont dépensé de fortes sommes à intriguer et ont réussi à faire diminuer les droits à 10 cents par boisseau. Quel en a été le résultat? Les honorables députés de la gauche vont dire, sans doute d'après leur théorie, que l'orge est montée de 5 cents au Canada Non pas. J'ai ici les prix mais je ne veux pas ennuyer la chambre avec trop de détails; ces prix font voir, cependant, que loin d'avoir augmenté après la diminution du droit de 15 cents à 10 cents, l'orge s'est vendue meilleur marché l'année suivante. Au mois de février 1883, à Toronto, le prix moyen de l'orge était de 72 cents, et en février 1884, de 62 cents. Je passe maintenant aux deux dernières années dont nous avons le rapport. En 1889, le prix moyen de l'orge à Toronto et sur tous les marchés d'Ontario, était de 8, 10 et 12 cents moindre qu'en 1890, bien que dans l'intervalle le droit ait été augmenté de 10 cents à 30 cents par boisseau. D'après la théorie émise par les membres de la gauche, l'an dernier, l'orge aurait dû se vendre moins cher après l'augmentation du droit qu'à la date correspondante de l'année précédente. Pour moi, cela est une preuve que ce sont les Américains eux-mêmes qui paient les droits sur ces articles.

Il y a d'autres produits très-importants pour les cultivateurs canadiens—il y a, par exemple, les bestiaux. Les rapports font voir que l'an dernier, nous avons expédié 123,000 bestiaux en Angleterre.

Nous savons que nos bestiaux ont sur le marché anglais un immense avantage sur les bestiaux des Etats-Unis. Les bestiaux américains doivent être abattus quelques jours après leur arrivée dans un port, tandis que les animaux canadiens peuvent être gardés aussi longtemps qu'il plaît à l'expéditeur, de sorte qu'il peut choisir son temps et son endroit pour vendre. Le commissaire de l'agriculture des Etats-Unis dont j'ai ici le rapport, évalue cet avantage donné aux animaux du Canada à \$10 ou \$15 par tête. Or, une moyenne de \$12 par tête, sur 123,000 bestiaux donne \$1,476,000, qui représentent l'avantage qu'ont les cultivateurs canadiens sur les cultivateurs américains en Angleterre.

Les honorables députés de la gauche nous parlent aussi des avantages que le Canada retirerait de l'union commerciale ou de la réciprocité absolue avec les Etats-Unis. Mais conserverions-nous cet avantage à propos des animaux? Pas du tout. Nous le conservons qu'au prix de grandes difficultés. Nous savons que dans de grandes parties des Etats-Unis les bestiaux sont infectés de pleuro-pneumonie, et que cette maladie n'existe pas ici. Les intéressés en Angleterre font de grands efforts pour que les animaux canadiens soient mis sur le même pied que les animaux américains. C'est uniquement parce que le Canada dont l'Angleterre est